

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 13 avril 2018**

Délibération CA-2018-21

**Donnant mandat à l'Administratrice provisoire pour demander le report de l'évaluation
institutionnelle de l'UPEC par le HCERES**

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 242-1, L. 712-2, L. 712-3, et R. 242-1 ;
Vu le Code de la recherche, notamment son articles L. 114-3-1 ;
Vu le décret n° 2014-1365 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation
de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications
approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 14 février 2018 de la Rectrice de l'Académie de Créteil, par lequel Françoise Moulin Civil
a été nommée Administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;*

Considérant que l'évaluation institutionnelle menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur a pour objet d'évaluer la capacité de l'établissement à élaborer sa
stratégie, à la mettre en œuvre en son sein par une organisation adaptée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'UPEC réuni le 13 avril 2018 en formation
plénière, à l'unanimité des 23 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

Donne mandat à Françoise Moulin Civil, Administratrice provisoire de l'UPEC, pour demander le report
de l'évaluation institutionnelle de l'UPEC par le HCERES

Fait à Créteil, le 13 avril 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet
d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier
des universités.*

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 13 avril 2018**

Délibération CA-2018-22

Approuvant l'octroi d'une subvention à l'Association sportive de l'UPEC

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 711-1 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 14 février 2018 de la Rectrice de l'Académie de Créteil, par lequel Françoise Moulin Civil a été nommée Administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
Vu la délibération n° CA-2017-48 du 20 octobre 2017 par laquelle le Conseil d'administration de l'UPEC a octroyé une subvention exceptionnelle de 9 000 euros à l'Association Sportive de l'UPEC ;*

Considérant que l'Association Sportive de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, affiliée à la Fédération Française du Sport Universitaire, vise à défendre l'UPEC lors de compétitions régionales, nationales et internationales ;

Considérant que l'Association Sportive de l'UPEC fait face à un accroissement de ses charges dû à la hausse du nombre d'étudiants inscrits, à l'ajout de nouvelles activités et à la qualification d'étudiants affiliés à des compétitions internationales ;

Considérant que les besoins annuels de l'Association Sportive de l'UPEC en trésorerie s'élèvent à 20 000 euros, que l'Université avait octroyé une subvention de 9 000 euros à l'Association par délibération du Conseil d'administration en date du 20 octobre 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 13 avril 2018 en formation plénière, à l'unanimité des 25 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

Approuve une convention permettant l'octroi à l'Association sportive de l'UPEC d'une subvention de 20 000 euros par année universitaire à compter de l'année 2017-2018.

Fait à Créteil, le 13 avril 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 13 avril 2018

Point d'information CA-2018-23

Sur les contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et par le Président par intérim au nom de l'Université

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 14 février 2018 de la Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, par laquelle Madame Françoise Moulin Civil a été nommée Administratrice provisoire de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2017 par laquelle Monsieur Frédéric Gervais a été élu à la Vice-Présidence du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu la délibération CA-2016-3 du 15 avril 2016 par laquelle le Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016 a délégué certaines de ses attributions au Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, notamment la compétence d'approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement ;
Vu la délibération CA-2018-04 du 9 mars 2018 par laquelle le Conseil d'administration réuni en formation plénière a délégué certaines de ses attributions à l'Administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, notamment la compétence d'approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement ;
Vu et annexée à la présente information la liste des contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et par le Président par intérim de l'Université ;*

Considérant, en annexe, la liste des contrats et conventions signés et approuvés au nom de l'Université par son Président par intérim jusqu'au 14 février 2018 et par son Administratrice provisoire après cette date ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 13 avril 2018 en formation plénière à 25 membres présents ou représentés, a été informé de l'approbation par le Président par intérim et par l'Administratrice provisoire de l'Université des contrats et conventions mentionnés dans le tableau en annexe.

Fait à Créteil, le 13 avril 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

Code de référence	Type de convention	Objet de la convention	Structure partenaire	Coordonnateur universitaire de l'UPEC	Signature universitaire (nom et prénom)	Date de signature	Coût pour l'UPEC	Coût global	Coût pour l'UPEC	Date de présentation en CA	Date d'adoption	Date fin	reproduction de la convention par :
UUP-2018-78	convention de prestation	Investissement concernant la réalisation d'une étude sur 'Vitaly' conclue avec l'Institut de recherche et d'échanges de la STACT (R) Forum Vies Mobiles	IUP	Institut de recherche et d'échanges de la STACT (R) Forum Vies Mobiles	Mme Sylvie LABONVILLE	24/11/2017			3 000	13/04/2018	21/09/2017	31/03/2018	durée habilitation
DRV-2018-79	accord de collaboration	accord de collaboration de recherche VII dans le cadre du projet de recherche VIII	DRV	INSEERM	Mme Corinne CHALOWNERET	19/03/2018				11/04/2018	05/11/2017	31/12/2018	avenant
DRV-2018-80	accord de collaboration	accord de collaboration de recherche conclu avec Alfa Groupe	DRV	Alfa Groupe	Mme Anne-Sophie DUISSET	22/03/2018	30 000		30 000	13/04/2018	11/12/2017	11/10/2018	avenant
DRV-2018-81	accord de collaboration	Contrat de collaboration de recherche conclu avec INSEERM Transfert et Hémafil	DRV	INSEERM Transfert, Adamed	JAMRAYAC, Adamed M. Bartlomej ZELIK	22/03/2018				13/04/2018	14/03/2018	13/09/2018	sans mention
DRV-2018-82	convention de prestation	convention portant sur 'l'accueil d'un groupe d'étudiants japonais conclue avec l'Institut International University (Japon)	DRV	l'Institut International University	M. Sébastien MAPAL	23/03/2018			327,39	13/04/2018	17/02/2018	24/02/2018	durée habilitation
DEVE-2018-83	avenant	application de la mise en œuvre du processus Continuum Bac-3/Bac+3 conclu avec le lycée Simone Signoret de Vaux-le-Vicomte	DEVE	lycée Simone Signoret	Mme Michèle NUVOIS	27/03/2018				13/04/2018	01/09/2017	31/08/2018	avenant
DEVE-2018-84	avenant	application de la mise en œuvre du processus Continuum Bac-3/Bac+3 conclu avec le lycée Guillaume Apollinaire de Thiais	DEVE	lycée Guillaume Apollinaire	Mme Marie-Nicolas LAMBLIN	27/03/2018				13/04/2018	01/09/2017	31/08/2018	avenant
DEVE-2018-85	avenant	application de la mise en œuvre du processus Continuum Bac-3/Bac+3 conclu avec le lycée Jean Vilar de Meaux	DEVE	lycée Jean Vilar	Mme Corinne BONATTI	27/03/2018				11/04/2018	01/09/2017	31/08/2018	avenant
DEVE-2018-86	avenant	application de la mise en œuvre du processus Continuum Bac-3/Bac+3 conclu avec le lycée Edouard Branly de Nogent-sur-Marne	DEVE	lycée Edouard Branly	Mme Veronique MARQUEZ	27/03/2018				11/04/2018	01/09/2017	31/08/2018	avenant
DEVE-2018-87	avenant	application de la mise en œuvre du processus Continuum Bac-3/Bac+3 conclu avec le lycée Louis Armand de Nogent-sur-Marne	DEVE	lycée Louis Armand	M. Philippe MACCOBI	27/03/2018				13/04/2018	01/09/2017	31/08/2018	avenant
DRV-2018-88	convention de prestation	convention conclue avec Tenax et Transim sur la habilitation de TRIMM	DRV	ENVA, Transim	ENVA M. Christophe DEQUIERCE, INSEERM Pr. Yves DUVY	27/03/2018				11/04/2018	01/01/2015	11/03/2018	durée d'habilitation
DRV-2018-89	convention de prestation	reversement à l'ICMPE dans le cadre de la délégation générale de gestion au CHS	DRV	ICMPE	M. Eric CHARVRE	28/03/2018	153 714,05 €			13/04/2018	20/03/2018	31/12/2018	durée d'habilitation
DRV-2018-90	convention de prestation	traitements de la pollution multi-échelles pour analyser des effets sanitaires de la pollution atmosphérique et du changement climatique	DRV	Region Ile-de-France	Mme Sandrine CHUZELLE	11/03/2018	619355	619355	408776	13/04/2018	22/11/2017	22/11/2017	durée d'habilitation
IUTCV-2018-91	avenant	avenant modificatif à la convention de mise à disposition de la site de P. COUTURES	IUTCV	Institut Supérieur JuraMetrop	Mme Danièle COMU	13/03/2018			6250	13/04/2018	01/09/2017	31/08/2018	durée d'habilitation